



# ABAFIM



SARL au capital de 50 000 € - 443 658 463 RCS Tarbes  
 Carte Professionnelle N° CPI 6501 2016 000 005 955  
 délivrée le 28/03/2019 par la CCI de Tarbes et des Hautes Pyrénées  
**TRANSACTIONS SUR IMMEUBLES & FONDS DE COMMERCE**  
 16 Avenue de la Marne - 65 000 TARBES - FRANCE  
 Garantie Financière : 110 000 € - QBE Insurance (Europe) LIMITED  
 Cœur Défense - Tour A - 110 esplanade du Général de Gaulle - 92931 LA DEFENSE CEDEX

## OFFRE D'ACHAT

Les soussignés : Sophie et Didier BUREL  
 Demeurants : 2, rue Molière 65430 SOUES  
 Reconnassent avoir visité le 16/04/2021 à 16 h 30 par l'intermédiaire de l'agence immobilière **ABAFIM**, le bien **Mandat N° 24118** ci-après désigné  
**Maison isolée 16 chemin Era Costa 65190 OUEILLOUX**  
**Parcelle n° 000 C 539**

En vertu de quoi, il est fait par la présente offre d'achat ferme de ce bien aux conditions suivantes :

**Prix net vendeur :** 114 000 €  
**Honoraires d'agence :** 11 000 €  
**Prix total honoraires d'agence inclus à la charge du vendeur:** 125 000 €  
 (en lettres : Cent vingt cinq mille euros) €)

Le paiement se décomposera de la façon suivante :

- % lors de la signature du compromis de vente soit la somme de €
- le solde lors de la signature de l'acte authentique soit la somme de **125 000 €**

A défaut d'acceptation par le vendeur dans un délai de 20 jours à compter de ce jour, cette offre deviendra caduque et ce dernier ne pourra prétendre à aucune indemnité de notre part.

Dans le cas où une condition suspensive (1) n'est pas réalisée, le présent document sera nul et non avenu, aucune des parties ne pouvant prétendre à une quelconque réparation.

*D'autre part, nous reconnaissons avoir été informé que la loi nous autorise à demander l'annulation pure et simple, et sans justification, de cette offre dans un délai de 10 jours à compter de la date du présent document.*

Cette requête sera obligatoirement adressée à : **ABAFIM - 16, Avenue de la Marne - 65000 TARBES**, par lettre recommandée avec accusé de réception.

L'acceptation de l'offre d'achat par le vendeur sera notifiée à l'acquéreur par lettre recommandée avec accusé de réception dans ce même délai de 20 jours, et sera réputée irrévocable pour les deux parties.

Les différentes parties (acquéreur et vendeur) acceptent que leurs données personnelles soient transmises et utilisées par le(s) notaire(s) en charge de la vente du bien.

Fait à Tarbes le 27/04/2021

**L'acquéreur,**  
 (Bon pour acceptation des présentes conditions)

Pour **ABAFIM**  
**Le négociateur,**

**Le vendeur,**  
 (Bon pour acceptation des présentes conditions)

Sophie BUREL Didier BUREL

Sandrine CARRERE

Signé par Sophie BUREL et Didier BUREL

Signé par Sandrine CARRERE

**(1) Condition suspensive**  
 Sous réserve de validation de - devis charpente - obtention du prêt bancaire - contrôle de la chaudière.....